

N° 3

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion extraordinaire du 21 Mars 1963

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Adopté à la séance du 10 juin 1963)

La séance est ouverte à 18 h. 30 sous la présidence de M<sup>me</sup> Rachel LEMPEREUR, premier Adjoint, remplaçant M. Augustin LAURENT, Maire, empêché.

M. GUILLEMIN, désigné au poste de Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

*Etaient présents* : MM. ARQUEMBOURG, BLANCHARD, BROUX, CAMELOT, COQUART, DE BECKER, DECOTTIGNIES, DEFAUX M<sup>mes</sup> DEFLINE, DEFRANCE, MM. GUILLEMIN, HÉNAUX, LANDRÉA, LANDRIE, M<sup>me</sup> LEMPEREUR, MM. LOURDEL, LUBREZ, LUSSIEZ, MOITHY, PIAT, ROMBAUT, SIMOENS, M<sup>mes</sup> TYTGAT, VANNEUFVILLE, M. VIRON.

*Excusés ayant donné pouvoir* : MM. BÉREAUX, DÉAN, DOYENNETTE, FRANÇOIS, LAURENT, MEURA, RAMETTE, ROUSSEAUX, VAN KEMMEL, VAN WOLPUT.

*Absents* : MM. COURMONT, MINNE.

\*  
\* \*

M<sup>me</sup> LEMPEREUR. — Lors de notre réunion du 6 mars 1963, nous avons voté un vœu portant le n° 63 / 91, en vue de manifester notre solidarité aux mineurs en grève. Nous nous déclarions « prêts éventuellement à manifester cette sympathie sous la forme d'une aide matérielle ». Nous avons reçu, le 19 mars, une circulaire de l'Association des Maires de France nous indiquant les dispositions prises par elle, en accord avec M. le Préfet du Département du Nord, pour l'acheminement, dans des conditions normales, des subventions adressées de toutes parts en faveur des travailleurs de la mine.

Au 21<sup>e</sup> jour de la grève, nous pensons que le moment est venu d'apporter notre aide matérielle et de la chiffrer. C'est pourquoi l'assemblée municipale a été convoquée, exceptionnellement, pour fixer le chiffre de la subvention qu'elle entend attribuer au soutien des mineurs en grève.

Je demande si tout le monde est d'accord sur le caractère d'urgence de la question, objet de notre réunion d'aujourd'hui.

Il n'y a pas d'observation ?

Je vous donne lecture du projet de délibération préparé à cet effet :

« Au cours de la réunion qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 1963, le Conseil Municipal de la Ville de Lille a témoigné sa sympathie envers les travailleurs de la mine actuellement en grève. Un vœu a été émis spécifiant que notre Ville était prête, éventuellement, à manifester sa solidarité sous la forme d'une aide matérielle aux grévistes.

« Par ailleurs, dans le cadre d'un mouvement d'action nationale, l'Association Départementale des Maires du Nord, ayant son siège à la Préfecture du Nord, nous a transmis, le 19 mars dernier, une circulaire par laquelle elle nous invite à faire voter par l'Assemblée municipale une subvention aussi élevée que possible ; à titre indicatif elle signale que les villes pourraient consentir un effort financier de 0,10 F. par habitant.

« En vue d'assurer une répartition équitable des fonds recueillis, l'Association Départementale des Maires opérerait la péréquation en accord avec les Maires des communes minières et désignerait ultérieurement le Bureau d'Aide Sociale qualifié pour percevoir les fonds.

« Cette procédure a reçu l'accord de Monsieur le Préfet du Nord.

« En conséquence, nous vous demandons de décider :

« 1<sup>o</sup> le vote d'une subvention de 20.000 frs au profit des mineurs en grève ;

« 2<sup>o</sup> le versement de cette subvention au Bureau d'Aide Sociale qui nous sera ultérieurement désigné ;

« 3<sup>o</sup> l'imputation de la dépense sur le crédit qui sera ouvert à cet effet au budget supplémentaire de 1963 en emploi des disponibilités actuelles au titre des autorisations spéciales de 1962 ».

M. VIRON. — Nous approuvons la tenue du Conseil Municipal qui fait suite au vœu qui a été pris lors de la dernière réunion. Néanmoins, nous pensons que le Conseil Municipal devrait voter une somme plus importante que celle proposée.

La décision a été prise par l'Association des Maires, il y a déjà une dizaine de jours. Si toutes les communes de France prenaient la même décision, une somme de 400 millions serait recueillie, alors qu'il faut 2 milliards pour permettre aux mineurs de percevoir leur salaire. Des Conseils Municipaux, tenant compte de la prolongation de la grève, ont voté des sommes beaucoup plus importantes. La Ville de Lille devrait faire un effort beaucoup plus grand.

C'est la deuxième fois, en moins d'un an, que le Conseil Municipal de Lille est appelé à discuter de la politique sociale du Gouvernement. Au mois de juin c'était Fives-Lille avec la politique de licenciement. Aujourd'hui, c'est la grève des mineurs qui luttent pour des revendications extrêmement modestes et légitimes et la protestation de millions de travailleurs en France. Les salaires moyens des mineurs tournent autour de 55 à 60.000 francs par mois et il est intolérable que l'on puisse tergiverser aussi longtemps devant les revendications de cette corporation soutenue par l'ensemble du pays.

Je crois qu'en ce sens une augmentation de la subvention du Conseil Municipal se justifie amplement. Les mineurs défendent un droit à une plus juste rémunération. Ils luttent pour une véritable politique énergétique et enfin ils se refusent à laisser entamer le droit de grève et le droit syndical. Depuis vingt et un jours que d'argent perdu. Jamais un pouvoir n'a montré un tel mépris pour le peuple. Nous considérons que tout doit être fait pour la solidarité matérielle et financière aux mineurs, à leurs familles, à leurs enfants.

Selon les chiffres officiels, près de 284 milliards ont été accordés aux grands trusts de la sidérurgie et de la métallurgie sous forme de tarif préférentiel à la S.N.C.F., à l'E.D.F. et aux Houillères, alors que l'on refuse 11 % d'augmentation aux mineurs. Notre groupe estime qu'il faut faire payer ces trusts et utiliser plus utilement les centaines de milliards consacrés à la force de frappe et aux explosions atomiques. La classe ouvrière a décidé de faire triompher ses droits.

Voilà nos propositions : augmenter d'une façon beaucoup plus considérable la subvention du Conseil Municipal de Lille au vingt et unième jour de la grève ; examiner les possibilités de faire quelque chose de particulier, notamment pendant les vacances, par exemple en accueillant dans les colonies de vacances de la ville un certain nombre d'enfants de mineurs et renouveler notre protestation en direction du Gouvernement et de la Présidence de la République.

M. DEFAUX. — Au nom de mes amis du groupe M.R.P., je déclare que, sans aucune hésitation, nous voterons le crédit qui nous est demandé. Nous estimons que c'est une question de cœur, une question de sens de la justice, et tout spécialement de la justice sociale, d'approuver de tout cœur et de soutenir de tous nos efforts et par tous les moyens l'action si profondément juste entreprise par les mineurs en grève. Nous nous garderons bien de politiser les débats. Pour ma part, et je crois refléter l'opinion de tous mes amis, comme nos collègues communistes l'ont fait remarquer, nous accepterions très volontiers que la subvention proposée fût augmentée notablement car il est évident que d'importants crédits doivent être consentis, la misère commençant d'apparaître dans les foyers des mineurs.

M. COQUART. — Je veux uniquement dire quelques mots sur le point concret, évoqué par M. Viron, du chiffre de la subvention. Nul n'attend évidemment de la Ville de Lille des sommes qui permettraient d'entretenir un nombre élevé de grévistes ainsi que leurs familles. Mais Lille est capitale régionale et elle se doit de faire un geste digne d'elle, vu la continuation de la grève. Ici, nous faisons un tel geste au nom de la collectivité. Par ailleurs, chacun des Lillois va avoir la possibilité, dans les tout prochains jours, de faire un geste personnel.

La circulaire de l'Association des Maires du Nord est arrivée seulement le 19 mars : le barème a donc été fixé tout récemment. Néanmoins, je suis parfaitement disposé pour ma part et, je pense, dans un sentiment commun avec nos collègues, à voir majorer quelque peu la somme apportée par la Ville de Lille pour participer à l'effort d'ensemble en faveur des mineurs.

M<sup>me</sup> LEMPEREUR. — Je remercie M. Coquart pour sa compréhension sur le plan financier. Toutes les considérations, sur le plan humain comme sur le plan social et aussi sur le plan économique, étaient contenues dans quelques phrases très condensées de notre vœu du 6 mars.

Si nous avons pris très rapidement notre décision, après contact téléphonique avec M. le Maire, de réunir le Conseil Municipal, c'est parce qu'une délégation du Comité

centralisateur de la corporation minière que nous avons reçue nous a fait apparaître combien l'inquiétude était grande pour les jours qui viennent.

Vous savez que nous venons de voter le budget et que nos ressources ne sont pas illimitées. Cependant, compte tenu de l'unanimité du pays, toutes opinions et toutes convictions confondues pour reconnaître insensée l'attitude d'incompréhension du gouvernement devant le grand malheur qui se joue dans le pays, considérant la proposition du Maire de Lille, émanation des bases indiquées par l'Association Départementale des Maires de France et, puisque notre Adjoint aux Finances, avec beaucoup de compréhension, est prêt à faire un geste un peu plus substantiel dans la mesure permise de nos finances, je propose de chiffrer à 3 millions d'anciens francs la subvention à accorder, présentement, à l'aide matérielle de solidarité aux mineurs en grève. Si malheureusement cette lutte se prolongeait et si besoin était, nous n'hésiterions pas à nous réunir pour prendre de nouvelles dispositions.

Dans ces conditions, je vous propose de substituer dans le texte que vous avez sous les yeux le chiffre 30.000 frs au chiffre 20.000 frs.

M. LUBREZ. — Sans le moindre commentaire pour ne pas politiser le débat, je voterai la subvention que vous venez de proposer.

M<sup>me</sup> LEMPEREUR. — Je mets aux voix.

*Accord unanime du Conseil Municipal pour une subvention de 30.000 frs en faveur des mineurs en grève. (la délibération correspondante portera le n° 63/ 3.033).*

\* \* \*

M<sup>me</sup> LEMPEREUR. — J'ai à vous exposer maintenant le résultat des contacts que nous avons eus, pour une autre forme d'aide à la population solidaire des mineurs en grève, avec le Comité Intersyndical de Lille, comprenant la représentation de la C.G.T., C.F.T.C., F.E.N. Syndicat autonome et A.G.E.L. Nous avons étudié l'organisation à Lille, samedi prochain, d'une collecte sur la voie publique, sous le patronage de M. le Maire de Lille, en accord avec les mineurs qui y apporteront leur concours en tenue de travail, comme cela s'est fait sur le plan national.

Un communiqué de presse du Comité Intersyndical d'une part, du Maire de Lille d'autre part, attirera l'attention de la population sur cette collecte et les organisations de tous ordres qui désirent apporter leur soutien et leurs efforts seront invitées à se mettre en rapport avec le Comité qui siège à la Bourse du Travail.

Ces mineurs, partis tôt le matin de leurs pays miniers, n'ont pas de subsides suffisants pour s'assurer un repas dans la journée et les organisations syndicales sont hors d'état de faire face à une telle dépense. Nous avons pensé que la Ville de Lille devait les recevoir et prévoir pour ces 250 mineurs, y compris les musiciens d'Hénin-Liétard qui vont les accompagner, un repas simple, convenable et substantiel et leur permettre ainsi de reprendre très rapidement leur travail de collecte. Nous avons étudié une formule qui se chiffre par une somme de 1.500 frs environ et nous vous demandons votre accord pour la prélever sur le crédit prévu au budget des réceptions.

M. HÉNAUX. — Nous sommes d'accord sur la proposition mais je voudrais savoir si le Comité organisateur a pris toutes précautions pour éliminer les quémandeurs clandestins ?

M<sup>me</sup> LEMPEREUR. — Toutes les dispositions sont prises. Nous avons étudié le problème ce matin très longuement.

M. LANDRIE. — Nous sommes d'accord sur votre proposition. Puisque nous sommes réunis aujourd'hui, nous suggérons, pour marquer encore davantage la solidarité du Conseil Municipal envers les mineurs, de déterminer le texte d'un appel à la population lilloise au nom du Conseil Municipal, ce qui renforcerait l'appel lancé par le Comité Intersyndical, pour faire bon accueil aux collecteurs.

M<sup>me</sup> LEMPEREUR. — Je vous ai dit, en effet, appel du Comité Intersyndical et appel du Maire de Lille patronnant la journée de collecte au nom du Conseil Municipal.

L'assemblée est-elle d'accord sur la proposition faite de réserver le meilleur accueil et de prévoir les repas indispensables aux mineurs et aux collecteurs. Je mets aux voix.

Pas d'opposition ? *Adopté.*

*(La délibération correspondante portera le n° 63 / 3.034).*

Notre séance, courte mais utile, est terminée. Je vous remercie.

Séance levée à 19 h. 30.

\* \* \*

Compte rendu analytique dressé par le Secrétaire Général de la Mairie, soussigné,

L. GRANGEON.

**N° 63 / 3.033. — GRÈVE DES MINEURS. VOTE D'UNE AIDE MATÉRIELLE  
EN FAVEUR DES GRÉVISTES ET DE LEUR FAMILLE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de la réunion qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 1963, le Conseil Municipal de la Ville de Lille a témoigné sa sympathie envers les travailleurs de la mine, actuellement en grève. Un vœu a été émis spécifiant que notre Ville était prête éventuellement à manifester sa solidarité sous la forme d'une aide matérielle aux grévistes.

Par ailleurs, dans le cadre d'un mouvement d'action nationale, l'Association Départementale des Maires du Nord, ayant son siège à la Préfecture du Nord, nous a transmis, le 19 mars dernier, une circulaire par laquelle elle nous invite à faire voter par l'Assemblée municipale une subvention aussi élevée que possible ; à titre indicatif, elle signale que les Villes pourraient consentir un effort financier de 0,10 fr. par habitant.

En vue d'assurer une répartition équitable des fonds recueillis, l'Association Départementale des Maires opérerait la péréquation en accord avec les Maires des communes minières et désignerait ultérieurement le Bureau d'Aide Sociale qualifié pour percevoir les fonds.

Cette procédure a reçu l'accord de Monsieur le Préfet du Nord.

En conséquence, nous vous demandons de décider :

1° le vote d'une subvention de trente mille francs au profit des mineurs en grève ;

2° le versement de cette subvention au Bureau d'Aide Sociale qui nous sera ultérieurement désigné ;

3° l'imputation de la dépense sur le crédit qui sera ouvert à cet effet au Budget supplémentaire de 1963, en emploi des disponibilités actuelles au titre des autorisations spéciales de 1962.

*Adopté à l'unanimité (voir compte rendu analytique, page 337).*

---

**N° 63/ 3.034. — RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE D'UNE DÉLÉGATION DE MINEURS.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous venons d'être informé qu'une importante délégation comprenant environ 200 mineurs se rendrait dans notre Ville le samedi 23 mars prochain pour organiser une collecte au profit des travailleurs de la mine en grève.

Cette délégation accompagnée d'une formation musicale sera reçue à l'Hôtel de Ville.

Certain de traduire les sentiments de sympathie de la population Lilloise envers les ouvriers mineurs, nous pensons qu'il convient d'offrir à nos visiteurs un repas qui sera servi au Restaurant Municipal.

Nous vous prions de ratifier cette proposition et de décider que la dépense évaluée à 1.500 francs sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XXIX *bis*, art. 17, du Budget primitif de l'année 1963, sous l'intitulé : « Cérémonies Publiques et Manifestations diverses - Frais d'Organisation ».

*Adopté à l'unanimité (voir compte rendu analytique, page 340).*

Conseil Municipal. Séance extraordinaire du 21 Mars 1963

Monsieur le Maire	M <sup>me</sup> Empereur <i>Empereur</i>	M. Boquart <i>Boquart</i>	M. Defausse <i>Defausse</i>
M. Eussiez <i>Eussiez</i>	M. Orouse <i>Orouse</i>	M. Van Wolput <i>Van Wolput</i>	M. Rombaut <i>Rombaut</i>
M. Rousseaux	M. Doyennette	M <sup>me</sup> Syrgat <i>Syrgat</i>	M. Benasse <i>Benasse</i>
M. Bercoux	M. Arquembourg <i>Arquembourg</i>	M. Stanchard <i>Stanchard</i>	M. Camelar <i>Camelar</i>
M. Baumont	M. Deau	M. De Becker <i>De Becker</i>	M. Decathiques <i>Decathiques</i>
M <sup>me</sup> Oefline <i>Oefline</i>	M <sup>me</sup> Defrance <i>Defrance</i>	M. François <i>François</i>	M. Guillemin <i>Guillemin</i>
M. Sandria <i>Sandria</i>	M. Sandrie <i>Sandrie</i>	M. Saurdel <i>Saurdel</i>	M. Sulnez <i>Sulnez</i>
M. Meura	M. Minne	M. Marthy <i>Marthy</i>	M. Siar <i>Siar</i>
M. Samette	M. Simons <i>Simons</i>	M. Van Kemmel <i>Van Kemmel</i>	M. Vanneville <i>Vanneville</i>
			M. Viray <i>Viray</i>